L’adaptation de la société au vieillissement

Catégorie
Vie de l'assemblée
Date de publication
Publiée le 17/01/2014
Saisine liée :
Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement
Sous-titre
Une saisince de la section des affaires sociales et de la santé
Chapeau

Quelle place réserver aux personnes âgées ? Quel regard notre société porte-t-elle sur elles ? Comment maintenir des liens intergénérationnels vivaces ? Comment permettre de vivre à la fois plus longtemps et en bonne santé ? Quelles solidarités mettre en place ? Comment bien prendre en charge la perte d'autonomie ?

Corps

Nos concitoyens vivent plus longtemps. En 2012, la France comptait 15 millions de personnes âgées de plus de 60 ans (dont 5,7 millions de plus de 75 ans). Selon les projections démographiques, en 2060, ce chiffre devrait atteindre 24 millions en 2060 pour les plus de 60 ans (dont 12 millions de plus de 75 ans). Si l’espérance de vie est élevée, 84,8 ans pour les femmes et 78,4 pour les hommes, l’espérance de vie sans incapacité stagne, 63,5 ans pour les femmes et 61,9 pour les hommes. En effet, si la santé de nos concitoyens bénéficie d’approches curatives très performantes la prévention reste, malgré quelques réalisations significatives, en retard par rapport aux pratiques en cours dans certains pays.

En meilleure santé, bénéficiant de retraites en moyenne plus élevées que dans les années 1970, les personnes de plus de 65 ans sont des acteurs majeurs de notre société. Très présents au sein des associations, des organisations

syndicales... leur aide matérielle, et souvent financière, est primordiale dans de nombreuses familles (présence auprès des petits-enfants, aide aux jeunes en formation ou en insertion professionnelle ...).

Le projet de loi d’orientation et de programmation vise à adapter la société à ce vieillissement. Il sera décliné en trois volets : anticipation et prévention de la perte d’autonomie, adaptation de la société et accompagnement de la perte d’autonomie.

Le projet d'avis préparé par la section des affaires sociales et de la santé traitera des leviers qui peuvent être mobilisés au service d'une stratégie globale permettant de garantir, le plus longtemps possible, l'autonomie des personnes âgées :

- comment favoriser une inclusion durable des personnes âgées dans la société ?
- comment agir de façon précoce pour prévenir la perte d’autonomie ?
- comment permettre de vieillir, le plus longtemps possible, chez soi ?
- comment permettre aux aidants de jouer pleinement leur rôle dans de bonnes conditions ?
- comment favoriser l’accessibilité, notamment financière, aux établissements lorsque c'est nécessaire ?
- comment assurer l’évolution et la pérennité des métiers nécessaires à la personne âgée ?
- comment adapter la gouvernance à ces enjeux en respectant les avancées de la loi du 11 février 2005 en matière de convergence des politiques de l’autonomie ?

Cet avis développera l’ensemble des approches à l’exception de ce qui relève de l’aménagement des territoires traité par la section ad hoc.

- Suivre les travaux de la saisine

Tags :

- vieillissement
- Prévention

© - copyright CESE - Avril 2024